



CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 5 - séance du 28 mars 2012 -

Présidence : M. Claude Risch

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2011
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. **Préavis municipal no 01/2012** relatif aux travaux de transformation et rénovation de la grande salle
 - 5a) Rapport de la commission
 - 5b) Rapport de la commission des finances
6. **Préavis municipal no 03/2012** relatif aux travaux d'aménagement de l'épicerie dans l'ancien Bureau de poste de la Maison de commune de Goumoens-la-Ville
 - 6a) Rapport de la commission
 - 6b) Rapport de la commission des finances
7. Nomination d'un membre suppléant à la commission de gestion
8. Propositions individuelles
9. Divers

En préambule le Président met au vote à mains levées l'ajournement ou non de la séance du Conseil communal, en raison du décès survenu ce jour du fils de Madame Nathalie Bezençon, boursière.

M. le Syndic prend la parole et excuse l'absence de Mme Claudia Jaquier et de M. Nicolas Dutruy, Municipaux, qui n'ont pas souhaité être là ce soir. Toutefois, les trois autres membres de la Municipalité ont décidé d'être à disposition et s'en remettent à la décision des membres du Conseil.

La grande majorité des Conseillers se prononcent contre un ajournement. Avant de passer au point 1) de l'ordre du jour, une minute de silence est observée. M. le Président fait lecture du courrier reçu de la part de M. Olivier Mages, démissionnaire. Le bureau du Conseil a donc convoqué M. Paul Mermoud pour remplacer le sortant.

M. le Président passe ensuite la parole à la secrétaire pour l'appel.

1. Appel

MM. Bernard Bezençon et Jean-Daniel Moix se sont excusés. Mme Dominique Martin Fahrni est absente.
Membres présents : 32, majorité absolue : 17.

Le quorum étant largement atteint, M. le Président ouvre la séance et procède à l'assermentation de MM. André Strautmann et Paul Mermoud.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2011

M. le Président donne lecture d'un courrier de Mme Doris Marguerat qui propose un adjonction au procès-verbal concernant les jetons de présence. Selon le Président, la discussion de la manière de disposer du montant des jetons n'avait pas eu lieu lors de la précédente séance. Il propose de reprendre le sujet sous point 8) propositions individuelles. Mme Doris Marguerat approuve.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Communications du bureau

M. le Président fait part des dernières activités du bureau du Conseil, notamment :

- nomination de commissions dont deux rapportent ce soir
- le bon déroulement des votations-élections du 11 mars, avec remerciements au Vice-président qui a été en charge du dépouillement et à Mme Anne-Marie Romanens et M. Marcel Staub qui ont renforcé l'équipe à cette occasion.
- le 2^{ème} tour concernant le Conseil d'Etat qui va avoir lieu dimanche
- l'installation d'un ordinateur pour le bureau du Conseil à la salle des commissions

Il félicite ensuite M. le Syndic, élu député lors des élections au Grand Conseil du 11 mars dernier.

M. le Syndic prend la parole et remercie les habitants de Goumoëns d'avoir soutenu les candidats du village. En siégeant au législatif cantonal, il va faire en sorte de défendre les intérêts de notre région.

4. Communications de la Municipalité

Mme Murielle Kathari Lauritzen annonce à l'assemblée que suite au décès de Yann Bezençon, des informations auront lieu demain dans les classes de Penthéraz.

M. le Syndic ajoute que les Municipaux concernés n'étant pas là, les communications attendront la prochaine séance du Conseil.

- ## 5. Préavis municipal no 01/2012 relatif aux travaux de transformation et rénovation de la grande salle
- 5a) Rapport de la commission
 - 5b) Rapport de la commission des finances

Chacun ayant reçu le préavis municipal avec la convocation, M. le Président propose de passer la parole aux commissions avant d'ouvrir la discussion.

5a) M. Rémy Favre, rapporteur, fait lecture du rapport de la commission ad'hoc, composée également de MM. Bernard Bezençon et Laurent Vulliamy. Il précise toutefois que la commission n'a reçu le préavis

municipal qu'à la fin du mois de février et que les membres n'ont par conséquent eu que très peu de temps pour l'étudier.

Pour rappel, en avril 2011, le Conseil général de Goumoens-la-Ville avait accepté un crédit d'étude de Fr. 135'000.00 pour la transformation et la rénovation de la grande salle. L'avant-projet calculé alors se montait à Fr. 2'600'000.00.

La commission souligne que le poste 201 : travaux béton armé, terrassement et aménagements extérieurs a été divisé en trois postes afin d'éviter la procédure des marchés publics. Celle de gré à gré permet en effet de choisir des entreprises régionales. Il est à noter que malgré un important investissement, l'intérieur de la salle ne subira pas de changement à part le sol et les fenêtres. Le local de voirie et celui des pompiers ne seront pas touchés. Il semblerait que le fait d'offrir un local adéquat pour l'accueil de jour des enfants soit un atout supplémentaire pour le maintien des classes dans notre village. En résumé, la commission estime que les travaux projetés sont nécessaires et qu'un montant supplémentaire pour divers et imprévus devrait être pris en compte (5 à 6 %). Dite commission propose aux membres du Conseil de donner à la Municipalité la responsabilité de réaliser les travaux de transformation et de lui accorder un montant de Fr. 3'012'000.00 nécessaires à leur financement (soit Fr. 957'000.00 en utilisant les fonds propres de la Commune et Fr. 2'000'000.00 par un emprunt auprès d'un établissement bancaire). La différence de Fr. 55'000.00 sera perçue sous forme de subventions.

Le Président remercie M. Rémy Favre pour ce rapport et constate que ses conclusions sont identiques à celle du préavis municipal.

A ce stade, M. Rémy Bolomey désire être renseigné sur les matériaux périphériques prévus, soit une isolation ventilée et une paroi en bois. En effet, il semblerait selon lui qu'au bout de 5 ans le bois se ternisse. M. le Syndic prend la parole et précise que le bois n'est pas une obligation, le souci de l'architecte a été de faire un projet qui s'intègre dans le village. Selon M. Fritz Aeschbach, le bois qui est sur les parois de l'usine Technique Laser a 25 ans et il est encore en bon état !

Une autre question de M. Bolomey porte sur les Fr. 220'000.00 concernant l'isolation en sous-toiture et entre les chevrons. Pourquoi ce poste est-il prévu en option et ne fait-il pas partie du devis de base ? Selon M. le Syndic, cette variante est la meilleure au vu des arguments du bureau Weinmann Energie SA. Notons que dans son rapport, la commission relève qu'il faudrait choisir cette solution.

Mme Sylviane Bezençon se pose la question de l'accès à l'office par une camionnette qui amènerait les repas. Ne faudrait-il pas aménager une rampe afin que les véhicules puissent accéder jusqu'à l'office ? M. le Syndic rétorque qu'un ascenseur arrive directement dans l'office et que l'on ne peut pas imaginer un va-et-vient de véhicules lorsqu'il y a présence d'enfants.

Des questions portent ensuite :

- sur la nécessité de prévoir un WC et un vestiaire pour la voirie : le local voirie n'est en principe pas touché, les employés peuvent utiliser les WC de la grande salle
- idem pour le local des pompiers. Rien n'est prévu. Un partage avec la voirie n'est pas possible car les pompiers veulent un accès séparé
- sur la présence d'un local d'entretien avec un point d'eau et une grille d'évacuation
- sur l'aménagement de la cuisine
- sur l'existence ou non d'un avant-toit protégeant les fumeurs.

La Municipalité prend note des remarques formulées et les soumettra à l'architecte.

M. Daniel Freiermuth demande si le terrassement et les aménagements extérieurs prévus concernent également la modification du carrefour ? M. le Syndic répond par la négative.

M. le Président propose de donner la parole à la commission des finances, pour la lecture de son rapport.

5b) Mme Rosina Gulizia lit le rapport. Elle l'a co-signé avec MM. Giuseppe Cusanelli, Jean-Daniel Moix et Alexandre Vincent.

La commission des finances relève que les prix mentionnés dans le dossier datent de 2011 et tiennent compte des soumissions les plus basses, rabais, escomptes et prorata déduits. Elle propose qu'un poste « divers et imprévus » de Fr. 450'000.00 soit ajouté au montant initialement prévu. De plus, le montant estimé des subventions n'est pas certain. Le montant définitif est calculé sur la base des offres des entreprises, et le dépôt de la demande de subvention n'a pas encore été fait. Compte tenu de ce flou, la commission estime qu'il est raisonnable de prévoir un montant supplémentaire de Fr. 50'000.00 portant alors le poste « divers et imprévus » à Fr. 500'000.00. C'est donc un montant de Fr. 2'500'000.00 qui devrait faire l'objet d'un emprunt bancaire.

Dans ses conclusions, la commission des finances propose :

- d'accepter un amendement de Fr. 500'000.00 pour travaux « divers et imprévus » et réserve de subvention
- d'accepter un amendement pour la nomination d'une commission pour le suivi des travaux
- d'accorder le montant de Fr. 3'512'000.00 nécessaire à son financement en autorisant la Municipalité à :
- financer la somme de Fr. 957'000.00 par les fonds propres de la commune
- contracter auprès d'un établissement bancaire un emprunt de Fr. 2'500'000.00.

M. le Président remercie Mme Gulizia pour la lecture de ce rapport et ouvre la discussion.

M. Laurent Vulliamy se demande si les intérêts et frais intercalaires ont été prévus ? M. Alexandre Vincent précise que le taux du prêt hypothécaire de 2,5 % est indicatif. D'autre part, il y a également une incertitude sur les montants des soumissions. Par cela, les Fr. 500'000.00 demandés au titre de « divers et imprévus » se justifient pleinement.

MM. Schuler et Freiermuth posent des questions concernant les seuils légaux pour une adjudication gré à gré des prestations de l'architecte (Fr. 240'000.00) et de certains postes du génie civil (Fr. 700'000.00). N'y a-t-il pas de risque de recours ? Le cahier des charges de l'architecte est-il clair ? M. le Syndic rétorque que toutes les parties du contrat d'architecte seront revues une fois l'aval du Conseil communal obtenu. Le travail de la Municipalité est de faire en sorte que la facture puisse être aussi basse que possible. En ce qui concerne les soumissions, il n'y a encore rien de définitif. Celles-ci seront relancées en cas d'acceptation du préavis.

Après une discussion nourrie au sujet des amendements proposés par la commission des finances, le Président propose de passer au vote :

- le 1^{er} amendement, soit l'acceptation d'un montant de Fr. 500'000.00 pour travaux « divers et imprévus » et réserve de subvention :
29 oui, 1 non, 1 abstention, l'amendement est accepté.
- le 2^{ème} amendement qui consiste à nommer une commission pour le suivi des travaux :
29 oui, 2 abstentions, l'amendement est accepté.

- les conclusions de la commission des finances :
Le rapport est accepté à l'unanimité
- le rapport de la commission ad'hoc, amendé par le montant de Fr. 500'000.00 :
Le rapport amendé est accepté à l'unanimité
- le préavis municipal, amendé par le montant de Fr. 500'000.00 et la commission de construction :
Il y a une abstention, le préavis municipal amendé est accepté.

M. le Président remercie les commissions pour la qualité de leurs rapports. Il propose de porter le point concernant la nomination de la commission de surveillance à l'ordre du jour du prochain Conseil communal.

6. **Préavis municipal no 03/2012** relatif aux travaux d'aménagement de l'épicerie dans l'ancien bureau de poste de la Maison de commune de Goumoens-la-Ville

- 6a) Rapport de la commission
- 6b) Rapport de la commission des finances

6a) M. Marcel Staub, rapporteur, lit le rapport de la commission ad'hoc, composée également de Mme Doris Marguerat et Séverine Maison.

Le rapport liste les points négatifs du projet de déplacement de l'épicerie, notamment concernant le manque de visibilité du nouvel emplacement, les problèmes de parcage, le bruit engendré par l'exploitation d'un tel commerce, le fait qu'il manque des éléments pour apprécier l'exercice financier dans sa totalité, etc. Il fait également état des points positifs : surface de travail et de vente augmentés, et surtout le fait qu'il est primordial de pouvoir disposer d'un commerce de proximité. En conclusion, la commission propose aux membres du Conseil, bien que le projet de la Municipalité n'offre pas d'alternative (par exemple réhabilitation du local existant), d'accepter le préavis tel que proposé, soit :

- de donner la responsabilité à la Municipalité de réaliser l'aménagement de l'épicerie dans l'ancien bureau de poste de la Maison de commune de Goumoens-la-Ville
- de lui accorder un montant de Fr. 85'000.00 nécessaire à son financement en prélevant cette somme dans les disponibilités bancaires.

M. le Président propose d'entendre le rapport de la commission des finances et relève que M. Jean-Daniel Moix n'a pas participé à son élaboration, compte tenu qu'il est maître d'œuvre des travaux.

6b) M. Giuseppe Cusanelli lit le rapport, signé également par Mme Rosina Gulizia et M. Alexandre Vincent. Du point de vue financier, la commission propose au Conseil communal d'accepter le projet, le montant de Fr. 85'000.00 devisé pouvant être prélevé sur les liquidités courantes.

Le Président ouvre la discussion.

M. le Syndic et M. Jaermann répondent à diverses questions :

- Le local est libre de bail
- il n'a pas été prévu pour les archives communales ni pour une extension de l'administration

- communale
- places de parc : en principe le mur qui existe entre la cure et la Maison de commune devrait disparaître, permettant ainsi de créer une place arborisée et un parking.
 - selon M. le Syndic, l'actuel bâtiment du P'tit Marché péjore le centre du village. L'idée est de faire disparaître cet îlot. Dans un premier temps, nous pourrions le louer pour le rentabiliser (il y a déjà deux demandes), sans que des travaux y soient faits.
 - Mme Patricia Bezençon a déclaré ne pas vouloir refaire un hiver comme celui qu'elle vient de vivre, en raison de la mauvaise isolation, ceci ayant été pris comme un ultimatum par les membres de la Municipalité
 - le loyer de Fr. 500.00 est justifié, afin de permettre une exploitation dans des conditions décentes.

La discussion s'anime et les arguments contre sont relayés notamment par MM. Fritz Aeschbach et André Strautmann qui estiment que l'emplacement actuel de l'épicerie est bien meilleur que celui qui est suggéré. Ils proposent de louer le local de la poste à un tarif plus élevé que pour l'épicerie et de refaire provisoirement un minimum de travaux à l'actuel commerce. Il faudrait au moins les chiffrer pour avoir une base de comparaison et de décision.

Le Syndic reprend ses arguments ainsi que l'idée de la place villageoise.

Devant les déterminations des uns et des autres et pour mettre un terme à la discussion, le Président présente aux membres du Conseil deux alternatives : soit le vote sur le préavis, soit le renvoi à une date ultérieure, en prétextant que le projet n'est pas mûr.

M. Marcel Staub relève que les membres de la commission ont travaillé dans un esprit positif et que leurs conclusions vont dans le sens de l'acceptation.

Il est également relevé que Madame Patricia Bezençon a pesé le pour et le contre et qu'elle s'est faite à l'idée de ce changement.

Le Président demande à ce stade si des membres souhaitent le renvoi de l'objet à une date ultérieure, en se basant sur l'art. 75 du Règlement du Conseil (demande par le cinquième des membres). Cela ne semble pas être le cas, le préavis municipal no 03/2012 est par conséquent mis au vote, idem pour les rapports dont les conclusions sont identiques à celles du préavis :

4 membres votent non, 7 s'abstiennent, 20 votent pour ; le préavis est accepté.

7. Nomination d'un membre suppléant à la commission de gestion

Suite à la démission de Mme Mummenthaler, il incombe au Conseil communal de trouver un suppléant à la commission de gestion. M. Michel Glauser propose M. Fritz Aeschbach qui ne désire pas s'investir dans cette tâche pour l'instant. M. Philippe Jamain se met à disposition. M. Daniel Freiermuth propose M. Yves Beerens qui accepte. Le Président propose d'élire le futur membre suppléant à mains levées. M. Philippe Jamain est élu avec 17 voix ; M. Yves Beerens obtient 7 voix.

8. Propositions individuelles

Le Président reprend le courrier de Mme Doris Marguerat au sujet des jetons de présence. Proposition est faite « que chaque conseiller puisse disposer annuellement du montant total de ses jetons de présence comme il le désire. »

M. le Syndic prend la parole et relève qu'il attache de l'importance à la cohésion d'un groupe qui peut se renforcer par le biais d'une sortie collective par exemple.

Le Président est d'avis de mettre sur pied une sortie mais d'en laisser le libre choix à chacun. Il propose de mettre au vote la requête de Mme Marguerat, soit que chacun dispose de ses jetons. La proposition est acceptée avec une abstention et aucun vote contre.

9. Divers

Mme Anne-Marie Romanens souhaite, après les travaux de rénovation de la grande salle, qu'un règlement d'utilisation soit établi.

M. Pierre Turin demande s'il existe déjà un calendrier des travaux ? M. le Syndic répond que la salle ne sera plus louée à partir du mois de juillet et que les travaux devraient débiter juste après les vacances.

La secrétaire sollicite la parole pour demander à la Municipalité si des mesures ont été prises concernant les nombreux véhicules qui sont parqués dans l'angle de la maison « ex-Bourgoz », empêchant les usagers de voir si quelqu'un débouche de la rue de la Forge (priorité de droite). De plus, des voitures sont régulièrement stationnées de l'autre côté de la route, soit le long de la propriété du « Merinos ». Les piétons doivent les contourner ; ils se retrouvent ainsi au milieu de la route. M. le Syndic répond qu'un courrier a été adressé aux intéressés il y a une dizaine de jours. A suivre.

M. Daniel Freiermuth demande des informations sur l'incendie de la salle de paroisse. Mme Murielle Kathari Lauritzen répond que la hotte a pris feu et que la cuisine est complètement détruite. En principe, la salle sera à nouveau utilisable dès la rentrée scolaire d'août.

Suite à une question de Mme Maison évoquant le non-respect des limites de vitesse à Goumoens-le-Jux, M. Pascal Jaermann informe l'Assemblée qu'un radar a été acheté avec la commune d'Oulens et qu'il sera installé dans la commune pour faire des sondages.

Mme Doris Marguerat constate que les volets de la cure sont toujours fermés et demande si la Municipalité sait quand le bâtiment sera à nouveau habité ? M. le Syndic répond qu'il sera normalement occupé dès le mois d'août prochain.

M. Rémy Favre demande si les convocations de commissions peuvent contenir les numéros de téléphones des intéressés, facilitant ainsi les contacts. Le Bureau a pris bonne note.

Le chapitre des divers semblant être épuisé, le Président remercie chacune et chacun pour l'esprit de dialogue qui a prévalu ce soir et encourage les membres du Conseil de poursuivre dans ce sens. Il clôt la séance à 23h05.

Le Président:



La Secrétaire: